

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1008<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 18 décembre 2007,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Giovanni De Paoli, M. Jacques Boucher, le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault, (en remplacement de M. Pierre G. Lafleur); des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Éric Peters; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Pierre Chenard, M. Robert Martin.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Raymond Lalonde, M. Robert Prud'homme; un étudiant, M. Vincent Ranger, des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, Mme Louise Hélène Richard.

INVITÉS : M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle, École Polytechnique

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier, secrétaire générale

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-1008-1

ORDRE DU JOUR

CE-1008-1

Un point est inscrit en *Affaires diverses*. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1007<sup>e</sup> séance tenue le 19 novembre 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes [incluant les modifications afférentes aux règlements pédagogiques propres aux programmes concernés par une modification], approuvés par la Commission des études, et transmis par celle-ci au vice-*provost* et vice-recteur—planification, pour autorisation d'implantation au cours de l'année 2006-2007
5. Comité des nominations de la Commission des études
  - Nominations au Comité institutionnel d'évaluation des programmes
6. Conseil des études de premier cycle
  - Proposition de mandat et de composition
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences — École de Service social
    - Abolition du programme de M.Sc. (service social—professionnel)
  - 7.2 Faculté des arts et des sciences — École de service social
    - Refonte du programme de M.Sc. (service social)
  - 7.3 Faculté des arts et des sciences  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
    - Création d'une option «Orientation internationale en gestion des institutions documentaires» au programme de MSI (sciences de l'information), en partenariat avec la Haute École en Gestion de Genève

- 7.4 Faculté de médecine – Programme de biologie moléculaire
  - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (biologie moléculaire), option «Biologie intégrative» et changement de l'intitulé pour «Biologie des systèmes»
- 7.5 Faculté de médecine – Programme de sciences biomédicales
  - Création de l'option «Conseil génétique» au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)
- 7.6 Faculté de médecine — École de réadaptation
  - Modifications majeures au microprogramme (petite enfance) et changement du libellé pour «Petite enfance et approche interprofessionnelle»
- 7.7 Faculté de médecine — École de réadaptation
  - Modifications majeures au programme de D.E.S.S. (petite enfance) et changement du libellé pour «Petite enfance et approche interprofessionnelle»
- 7.8 Faculté des études supérieures et postdoctorales
  - Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs déléguées par la Commission des études
- 8. Affaires diverses
  - Programmes interdisciplinaires
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1008-2                      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1007<sup>e</sup> SÉANCE                      CE-1008-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1007<sup>e</sup> séance tenue le 19 novembre 2007, tel que présenté.

CE-1008-3                      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL                      CE-1008-3

La liste des affaires découlant a été acheminée aux membres; le président en donne lecture.

Se reportant à la délibération CE-1007-7.2 du procès-verbal de la dernière séance (page 7), M. Maxime Desmarais-Tremblay s'informe du suivi apporté en regard de la demande qu'il avait présentée de retirer la remarque figurant à l'article 2 du règlement pédagogique du programme de Diplôme complémentaire en pratique infirmière avancée, option « soins de première ligne ».

Le président indique que l'information sur le suivi rappelé par M. Desmarais-Tremblay sera vérifiée, et présentée lors de la prochaine séance.

Se reportant à la délibération CE-1007-4.3 (page 4), sur la proportion d'étudiants de deuxième cycle provenant de programmes de premier cycle, Mme Michèle Brochu indique que lors de la tournée du recteur dans les Facultés, des données ont été présentées sur la courbe croissante du nombre de chargés de cours et sur la courbe croissante du nombre d'étudiants, mais que de telles données n'ont pas été précisées sur le nombre de professeurs. Pour exemple, Mme Brochu mentionne que la Faculté de médecine a procédé récemment à l'embauche de chercheurs adjoints, mais pas de professeurs. Considérant cette situation, elle se demande de quelle manière les unités pourront inciter les étudiants à poursuivre des études aux cycles supérieurs s'ils ne sont pas exposés à l'enseignement et à la recherche par la présence de professeurs.

Le président prend note de la préoccupation présentée. Il précise qu'un suivi de l'évolution des effectifs professoraux en regard de l'évolution des effectifs étudiants sera adressé à la Faculté de médecine.

Mme Nicole Dubreuil mentionne que des aspects de la problématique signalée sont liés à la formation professionnelle au niveau des études supérieures et à l'accentuation du clivage entre la formation professionnelle et la formation à la recherche. Un groupe de travail mandaté par le

Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales étudie ces questions. La vice-rectrice adjointe aux études signale que ces questions concernent également diverses disciplines.

CE-1008-4                      INFORMATION ET QUESTIONS                      CE-1008-4

CE-1008-4.1                      Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes                      CE-1008-4.1  
[incluant les modifications afférentes aux règlements pédagogiques propres  
aux programmes concernés par une modification], approuvés par la Commission  
des études, et transmis par celle-ci au vice-*provost* et vice-recteur—planification,  
pour autorisation d'implantation au cours de l'année 2006-2007

---

A-33/1008<sup>e</sup>/589

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente le document mentionné.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit, pour information, la liste des projets de création, d'abolition ou de modification de programmes [incluant les modifications afférentes aux règlements pédagogiques propres aux programmes concernés par une modification], approuvés par la Commission des études, et transmis par celle-ci au vice-*provost* et vice-recteur—Planification, pour autorisation d'implantation au cours de l'année 2006-2007, conformément au document A-33/1008<sup>e</sup>/589.

CE-1008-4.2                      Réorganisation des services de soutien à l'apprentissage                      CE-1008-4.2

Le président informe les membres de la restructuration effectuée en regard des services de soutien à l'apprentissage, lesquels seront regroupés dans cinq bureaux différents sous la responsabilité de la vice-rectrice adjointe aux études. Notamment, le mandat du Centre d'études et de formation en enseignement supérieur—CEFES sera davantage axé sur le soutien et la valorisation de l'enseignement universitaire; la fonction d'évaluation de l'enseignement et des programmes sera confiée à une nouvelle unité, le Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE; le Bureau d'environnement numérique d'apprentissage—BENA encadrera la cohérence et l'évolution de l'environnement numérique d'apprentissage; le Service de l'extension de l'enseignement deviendra le Bureau de l'enseignement régional—BER, lequel demeurera responsable de l'enseignement hors campus, qui relevait de la Faculté de l'éducation permanente; le Centre de communication écrite—CCE conserve son mandat d'évaluation et de soutien linguistiques. Un communiqué officiel sera émis prochainement par le Bureau du *provost*.

M. André Ferron s'informe du dossier sur la possibilité de reproduire des illustrations dans le cadre de cours en ligne sur webCT, en regard de l'entente avec Copibec.

La secrétaire générale mentionne que le dossier a peu avancé, considérant que l'entente établie avec Copibec couvre uniquement les œuvres imprimées, et non les œuvres en format numérique.

M. Maxime Desmarais-Tremblay s'informant à quel moment le calendrier des évaluations sera disponible, le président indique que ce document sera déposé à la prochaine séance de la Commission.

CE-1008-5

COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES  
- Nominations au Comité institutionnel d'évaluation des programmes

CE-1008-5

---

A-33/1008<sup>o</sup>/590

Le président présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, consignées au document A-33/1008<sup>o</sup>/590, en regard de nominations au Comité institutionnel d'évaluation des programmes

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme au Comité institutionnel d'évaluation :

*dans la catégorie « Six professeurs représentatifs des secteurs disciplinaires » :*

pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2011 :

- Mme Thérèse Cabana (professeure titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences);
- Mme Judith Comeau (professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences);
- Mme Konstantia Koutouki (professeure adjointe à la Faculté de droit);

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- Mme Claude Mailhot (professeure titulaire à la Faculté de pharmacie);
- M. Richard Patry (professeur titulaire au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences);
- M. Jean St-Louis (professeur titulaire au Département d'obstétrique-gynécologie de la Faculté de médecine);

*dans la catégorie « Deux chargés de cours dont un de la FEP » :*

pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2011 :

- M. Mohamed Ben Amar (chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente);

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- M. Jocelyn Forget (chargé de cours au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences);

*dans la catégorie « Trois étudiants (un de 1<sup>er</sup> cycle, un des études supérieures et un de la FEP) »*

pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2011 :

- M. Eric Peters (étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences);
- M. Frédéric Nault-Brière (étudiant au doctorat au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences);
- M. Denis Sylvain (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente).

En réponse à des questions, le président apporte des précisions sur la candidature retenue pour la Faculté de droit, et sur le moment où l'on prévoit que le Comité débutera ses travaux.

CE-1008-6                      CONSEIL DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE                      CE-1008-6  
- Proposition de mandat et de composition  

---

A-33/1008<sup>e</sup>/591

La vice-rectrice adjointe aux études présente la proposition de mandat et de composition en vue de la création du Conseil des études de premier cycle, consignée au document A-33/1008<sup>e</sup>/591.

Une modification est apportée au document, sur l'ajout, dans la composition du conseil, d'un chargé de cours à la catégorie b) *Membres nommés*.

Plusieurs membres présentent des commentaires favorables à la création de l'instance proposée. La vice-rectrice adjointe prend également note de suggestions sur l'intérêt et l'engagement des membres éventuels de ce conseil en regard des études de premier cycle. Elle observe par ailleurs que le conseil pourra s'adjoindre un représentant du Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales comme membre observateur, considérant que certains dossiers pourront concerner les différents cycles d'études.

La Commission sera saisie des recommandations de son Comité des nominations au début de l'année 2008, en vue de la nomination des membres du Conseil.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le mandat et les principes de composition, relatifs à la création du Conseil des études de premier cycle, conformément au document A-33/1008<sup>e</sup>/591 modifié.

CE-1008-7                      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES                      CE-1008-7

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures présente l'ensemble des projets inscrits aux points 7.1 à 7.8.

La vice-doyenne aux études de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine présente les projets inscrits aux points 7.4 à 7.7.

CE-1008-7.1                      Faculté des arts et des sciences — École de service social                      CE-1008-7.1  
- Abolition du programme de M.Sc. (service social—professionnel)  

---

A-33/1008<sup>e</sup>/581

Le projet de l'abolition du programme de M.Sc. (service social—professionnel) est proposé en lien avec la refonte du programme de M.Sc. (service social), inscrite au point suivant de l'ordre du jour.

Après discussion, et considérant notamment les modalités à prévoir afin de permettre aux étudiants actuellement inscrits à ce programme de le compléter, la Commission convient de suspendre sa décision en regard de ce projet, et d'en reprendre l'étude, s'il y a lieu, une fois que ces questions auront été vérifiées.

CE-1008-7.2 Faculté des arts et des sciences — École de service social CE-1008-7.2  
- Refonte du programme de M.Sc. (service social)

---

A-33/1008<sup>e</sup>/582

Le projet de refonte du programme de M.Sc. (service social) se pose notamment afin de répondre aux normes de l'Association canadienne des écoles de service social-ACCESS, et afin d'arrimer les forces académiques de l'École –découlant du haut taux de renouvellement de son corps professoral– aux exigences de la formation professionnelle dans ce domaine.

La refonte du programme comporte des réaménagements à la structure du programme et au répertoire de cours. La nouvelle structure du programme est décrite au tableau B du document de présentation; on note que la structure retient dorénavant deux modalités, soit avec mémoire ou avec stage, et délaisse la modalité avec travail dirigé, principalement en raison des normes d'agrément. Des modalités de cheminement ont également été définies, en vue d'un meilleur encadrement des étudiants. La structure du programme prévoit également une année préparatoire, afin de donner aux étudiants la possibilité de compléter un nombre suffisant d'heures de stages pour accéder à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec-OPTSQ, et afin de favoriser la poursuite du programme selon la modalité avec mémoire.

En réponse à une question, il est précisé que les étudiants ayant complété un baccalauréat dans la discipline du service social pourront passer directement à la maîtrise sans avoir à compléter l'année préparatoire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de M.Sc. (service social), à l'École de service social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1008<sup>e</sup>/582.

CE-1008-7.3 Faculté des arts et des sciences CE-1008-7.3  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
- Création d'une option «Orientation internationale en gestion des institutions documentaires» au programme de MSI (sciences de l'information) en partenariat avec la Haute École en Gestion de Genève

---

A-33/1008<sup>e</sup>/583

La création d'une option « Orientation internationale en gestion des institutions documentaires » dans le programme de MSI (sciences de l'information) veut assurer la formation en gestion de structure documentaire fondée sur une expérience internationale.

La structure de l'option est décrite au tableau B du document de présentation.

Le document de présentation précise les modalités de cheminement dans le programme en regard du partenariat avec la Haute École en Gestion de Genève; un seul diplôme sera émis, sur lequel figurera le nom des deux institutions. Le document rend également compte des aspects de financement –notamment la possibilité d'une entente avec l'institution de Genève afin d'assurer les frais de déplacement, et l'identification des nouvelles ressources requises par l'EBSI en vue de l'établissement de la nouvelle option. Les aspects financiers ont été vérifiés par la FAS en collaboration avec le vice-rectorat-Planification. Ces éléments permettent de répondre à la préoccupation présentée par la Sous-commission des études supérieures sur les difficultés qui pourraient se poser pour défrayer les coûts du programme.

La Sous-commission a également présenté une réserve sur l'expression « gestion des institutions documentaires »; cette remarque a été prise en compte dans la reformulation des objectifs du programme.

L'École prévoit accueillir la première cohorte au trimestre d'automne 2009.

En réponse à une question, le vice-provost et vice-recteur-Planification explique le processus de vérification de la rentabilité et de la faisabilité du programme proposé qui a été appliqué dans ce cas. Cette démarche a également permis de déterminer la taille souhaitée pour la cohorte d'étudiants.

Des précisions sont apportées sur la décision de décerner un seul diplôme, et sur les questions qui ont été considérées en regard du régime pédagogique selon lequel les étudiants chemineront dans le programme. Ainsi, des sigles de cours équivalents ont été créés dans les deux institutions. Par ailleurs, des mesures ont été prévues afin d'assurer la mise à niveau des étudiants provenant de l'institution de Genève.

La Commission souligne l'intérêt présenté par l'option créée et par la formule proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Orientation internationale en gestion des institutions documentaires » au programme de MSI (sciences de l'information), en partenariat avec la Haute École en Gestion de Genève, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1008<sup>o</sup>/583.

CE-1008-7.4	Faculté de médecine – Programme de biologie moléculaire - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (biologie moléculaire), option «Biologie intégrative» et changement de l'intitulé pour «Biologie des systèmes»	CE-1008-7.4
-------------	--	-------------

---

A-33/1008<sup>o</sup>/584

Les modifications proposées à l'option « Biologie intégrative » du programme de Ph.D. (biologie moléculaire) portent sur la structure et le répertoire de cours. Le projet propose également de modifier l'intitulé de l'option pour celui de « Biologie des systèmes ». Ces modifications sont liées au rapatriement à la Faculté de médecine d'un programme qui était, à l'origine, interdisciplinaire.

La structure modifiée du programme est décrite au tableau B du document de présentation.

En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur les débouchés du programme, sur le développement des besoins de formation dans ce domaine –entre autres en lien avec le développement de banques de données en génétique et avec le domaine de la biologie du cancer–, sur la nécessité d'accentuer les liens avec les milieux industriels afin de développer des stages, et sur les raisons de la modification de l'intitulé de l'option. Il est également mentionné que le projet de modification vise à relancer l'offre de formation dans ce domaine, afin de développer une masse critique significative.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (biologie moléculaire), option «Biologie intégrative», et le changement de l'intitulé pour «Biologie des systèmes», au programme de biologie moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1008<sup>o</sup>/584.

CE-1008-7.5 Faculté de médecine-Programme de sciences biomédicales CE-1008-7.5  
- Création de l'option «Conseil génétique» au programme de M.Sc. (sciences biomédicale)

---

A-33/1008<sup>o</sup>/585

Le document de présentation fait état de la création de deux options, soit « Conseil génétique » et « Mobilité et posture ». Le document doit être corrigé, seule la création de l'option « Conseil génétique » ayant été proposée. Par ailleurs, un document a été transmis aux membres par courriel, sur la structure actuelle du programme de M.Sc. individualisée en conseil génétique.

La création de l'option « Conseil génétique » découle du rapatriement, à la Faculté de médecine, d'un programme de maîtrise individualisée qui était à l'origine interdisciplinaire. L'introduction de la formation en conseil génétique selon la forme d'une option du programme de M.Sc. (sciences biomédicales) permettra de répondre aux besoins de formation clinique en regard du développement de ce champ de pratique, lequel présente un potentiel important.

La structure de l'option est décrite au tableau B1 du document de présentation.

Actuellement, la formation assurée par l'option est principalement présente en pédiatrie (CHU Mère-Enfant); on souhaite également ouvrir le programme à des milieux de formation situés en région.

Des remarques sont présentées sur le fait que certains contenus de formation (dont les aspects éthiques de la génétique et les aspects psychologiques du conseil génétique) correspondent à un nombre limité de crédits (3 crédits), considérant les exigences de cette pratique et considérant les parcours de formation diversifiés des candidats. Il est précisé qu'à cette étape, on souhaite assurer une certaine pérennité à cette offre de formation; il est par ailleurs prévu de réviser les contenus de formation du programme.

Des questions sont présentées sur l'accréditation de la formation et sur la formation préalable des candidats. Il est mentionné que, actuellement, la formation n'est pas soumise à des exigences d'accréditation, et qu'il n'existe pas de formation de premier cycle spécialisée en conseil génétique.

Une remarque porte sur le fait qu'il apparaît essentiel que la formation en conseil génétique reste interdisciplinaire, considérant les divers champs qui sont concernés par cette pratique. Dans cette perspective, il conviendrait que la composition du comité de programme soit élargie à des disciplines autres que celles du secteur de la santé. Le vice-doyen de la Faculté de médecine prend note de la remarque, et convient de la possibilité de relancer le comité de programme. Il précise par ailleurs que le programme en conseil génétique relève d'un champ de pratique actuellement en développement, et pour lequel on compte un nombre réduit de spécialistes au Québec. Ainsi, par exemple, les enseignements sont concentrés au CHU Mère-Enfant en ce que ce centre permet de donner un grand nombre de stages pour ce programme. Une des solutions envisagées pour diversifier les milieux de stage a porté sur l'ouverture du programme vers les milieux de pratique situés en région.

On observe qu'il y aurait peut-être lieu de préciser la structure du programme en regard de son caractère interdisciplinaire, considérant notamment les objectifs liés à l'ouverture des disciplines du secteur biomédical vers les disciplines également concernées par les enjeux du conseil



génétiq ue, dont la psychologie et le droit. Dans cette perspective, les fondements de la pratique ainsi que les milieux de stage pourraient être précisés en conséquence.

En lien avec le caractère interdisciplinaire de la formation, plusieurs questions et remarques sont présentées sur les conditions d'admission. Considérant les apports d'autres disciplines que celles liées aux sciences biomédicales –dont la psychologie–, on s'interroge sur la possibilité de considérer d'autres formations préalables et de redéfinir en conséquence les conditions d'admission. Cette démarche permettrait également de préciser davantage les catégories de candidats en regard de la diversification des parcours de formation préalable.

Sur l'agrément de la formation offerte, le vice-doyen mentionne que le nombre réduit d'étudiants dans le programme ne justifie pas de telles démarches, à cette étape de la relance du programme.

Considérant les préoccupations présentées, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures suggère de suspendre l'étude du projet. Après avoir vérifié les conséquences possibles sur les admissions à ce programme, la Commission convient de reporter l'étude du projet à sa réunion de janvier 2008, notamment afin de vérifier d'ici là la possibilité de préciser l'ouverture disciplinaire du programme en lien avec des Facultés qui seraient intéressées, et de répondre ainsi aux préoccupations présentées.

CE-1008-7.6      Faculté de médecine – École de réadaptation      CE-1008-7.6  
- Modifications majeures au microprogramme (petite enfance) et changement  
du libellé pour «Petite enfance et approche interprofessionnelle»

---

A-33/1008<sup>o</sup>/586

Les modifications proposées au microprogramme (petite enfance) portent sur la réorganisation des cours en fonction d'une répartition différente des crédits afin de faciliter les enseignements à distance et enseignements intensifs, et sur la répartition des contenus selon trois axes (axe psychosocial-moteur-cognition; axe communication; axe langage). La modification du titre du microprogramme pour celui de « Petite enfance et approche interprofessionnelle » vise à rendre le libellé plus représentatif du contenu du microprogramme. La structure du microprogramme modifié est décrite au tableau B1 du document de présentation.

Les remarques et questions présentées portent sur le microprogramme et sur le programme de D.E.S.S., traité à la délibération suivante.

De manière générale, les modifications au microprogramme et au programme de D.E.S.S. visent à mieux cibler les clientèles de ces programmes et à orienter les contenus de formation en fonction des intérêts et des besoins de formation observés dans les milieux concernés. La Sous-commission des études supérieures a signalé la possibilité que les programmes consacrent plus d'heures aux aspects éthiques et aux aspects culturels de l'intervention en petite enfance.

Des remarques portent sur la possibilité d'accentuer davantage le caractère interdisciplinaire du champ de pratique en petite enfance dans la structure des programmes, par exemple à travers l'intitulé des blocs de cours et la description des blocs de formation, de manière à reconnaître la contribution des différentes disciplines concernées par ces formations –dont les sciences de l'éducation, la psychologie, la psychoéducation, etc.

Plusieurs remarques portent sur la formulation des conditions d'admissibilité (tableau A). Après discussion, et considérant la variété des formations préalables et le fait que ces programmes ne s'adressent pas exclusivement à des professionnels exerçant dans les milieux de pratique, la Commission convient de modifier le libellé du premier alinéa des conditions d'admissibilité au microprogramme et au programme de D.E.S.S. comme suit : « être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance, entre autres des personnes ayant reçu une formation de base en psychologie, en kinésithérapie, en physiothérapie, en ergothérapie, en orthophonie, en travail social, en psychoéducation, en sciences infirmières, en pédiatrie, en médecine générale ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications majeures au microprogramme (petite enfance) et le changement du libellé pour «Petite enfance et approche interprofessionnelle à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1008<sup>o</sup>/586 modifié.

CE-1008-7.7      Faculté de médecine – École de réadaptation      CE-1008-7.7  
- Modifications majeures au programme de D.E.S.S. (petite enfance) et  
  changement du libellé pour «Petite enfance et approche interprofessionnelle

---

A-33/1008<sup>o</sup>/587

Les modifications proposées au programme de D.E.S.S. (petite enfance) portent sur la réorganisation de la structure du programme, entre autres par l'abolition des options, par une répartition différente des crédits afin de faciliter les enseignements à distance et enseignements intensifs, et par la répartition des contenus selon trois axes (axe psychosocial-moteur-cognition; axe communication; axe langage). La modification du titre du programme pour celui de « Petite enfance et approche interprofessionnelle » vise à rendre le libellé plus représentatif de son contenu. La structure du programme modifié est décrite au tableau B1 du document de présentation.

Les éléments de discussion et de décision ont été présentés à la délibération précédente. Le document est modifié comme indiqué à la délibération précédente (conditions d'admissibilité).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications majeures au programme de D.E.S.S (petite enfance) et le changement du libellé pour « Petite enfance et approche interprofessionnelle », à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1008<sup>o</sup>/587 modifié.

CE-1008-7.8      Faculté des études supérieures et postdoctorales      CE-1008-7.8  
- Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées  
  en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études

---

A-33/1008<sup>o</sup>/588

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit, pour information, les modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études, conformément au document A-33/1008<sup>o</sup>/588.

CE-1008-8      AFFAIRES DIVERSES      CE-1008-8

CE-1008-8.1      Programmes interdisciplinaires      CE-1008-8.1

M. André Ferron signale la pertinence qu'il y aurait d'étudier, lors d'une prochaine séance de la Commission des études, des aspects liés aux programmes interdisciplinaires. Un premier point porte sur la possibilité de mentionner, sur le libellé des

diplômes, le nom des deux Facultés ou des deux institutions concernées par un programme conjoint. Bien que le diplôme reste identifié comme relevant de l'Université, M. Ferron remarque que dans le cas des programmes d'études supérieures, le nom de la Faculté apparaît désormais dans le libellé du diplôme.

Un deuxième point porte sur des programmes interdisciplinaires relevant de la Faculté de médecine, mais offerts de manière décentralisée, et concernant, de ce fait, d'autres Facultés qui doivent se partager les responsabilités relatives à ces programmes. Considérant les problématiques liées au partage des responsabilités de gestion et de financement de ces programmes, M. Ferron signale l'opportunité que les instances appropriées se penchent sur ces problématiques propres aux programmes interdisciplinaires.

Sur le dernier point, le président mentionne que les éléments de réponse sont liés d'une part à la disponibilité des ressources professorales et, d'autre part, aux modalités de distribution des crédits d'enseignement. L'étude de ces questions est abordée au niveau des doyens, mais également au niveau d'un comité relevant de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Des modèles d'application technique ont par ailleurs été envisagés. Le président mentionne que si la Commission le souhaite, des éléments d'information pourront être présentés sur ces questions.

Me. Jacques Gresset appuie la demande de M. Ferron sur la mention des Facultés ou institutions concernées par des programmes conjoints sur le libellé des diplômes. Il souhaiterait qu'un avis soit présenté sur cette question. Le président prend note de cette demande.

CE-1008-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-1007-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 29 janvier 2008, à 14 heures.

CE-1008-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1008-10

La séance est levée à 16 heures 40.

Adopté le 29 janvier 2008 – Délibération CE-1009-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier